

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 16 MAI 2023**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 38  
Nb. de représentés : 11  
Nb. d'absents : 4

L'an deux mille vingt-trois, le seize mai à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

**AFFAIRE N° 25/1178 :**

Acquisition de véhicules motorisés, d'engins et de vélos électriques - autorisation de signature des avenants n°1 aux lots n°2, 3, 4 et 5

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, TEVANE Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, RAYMOND Edmée, VONPINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, JETTER Régine, NARIA Olivier, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

**REPRESENTE (S) :**

MM. AHO NIENNE Sandrine (par Monsieur OMARJEE Mohammad) , TAN Willy (par Monsieur VAYABOURY Patrick), NASSIBOU Guilaine (par Madame FATIMA Sofa), KHELIF David (par Monsieur NARIA Olivier), PERIANAYAGOM Albert (par Madame TAYLLAMIN Patricia), MOREL Didier (par Monsieur BRET Jean Paul), AGATHE Chantal (par Madame BRINDON Marie Line), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine), RAVAT Adame (par Madame BOYER Pascaline), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA Jean Gaël), SAUTRON François (par Madame HOARAU Brigitte).

**ABSENTS :**

MM. PALIOD Marie Claude, HOARAU Berthe Denise, BELLON Stéphen, BASSE Pascal.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Christelle RIVIERE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 22 mai 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 10 mai 2023.



Assise de réception en préfecture  
074 213740 / 64 263 30516-25-1178-DE  
Date de réception : 22/05/2023  
Date de dépôt en préfecture : 22/05/2023

Michel FONTAINE

**Affaire n°25/1178 : Acquisition de véhicules motorisés, d'engins et de vélos électriques - autorisation de signature des avenants n°1 aux lots n°2, 3, 4 et 5.**

Garage Municipal - Direction Générale des Services Techniques

Le Maire rappelle à l'Assemblée que, par délibération n°22/1035 du 16 décembre 2022, le Conseil Municipal a autorisé la signature des marchés relatifs à l'acquisition de véhicules motorisés, d'engins et de vélos électriques, notamment le lot n°2 « Véhicules utilitaires de 2 ou 3 places », le lot n°3 « Véhicules utilitaires électriques », le lot n°4 « Camion plateau de 3 places » et le lot n°5 « Camions plateaux de 6 places avec benne basculante » avec la société AUTOMOBILES REUNION SN.

Les cahiers de clauses techniques particulières (CCTP) de ces quatre lots prévoient que les véhicules à livrer seront de couleur saphir blue 852 PF.

Or, la Ville souhaite harmoniser progressivement la couleur de son parc automobile.

Aussi, les présents avenants n°1 ont pour objet de modifier la couleur de peinture des véhicules, prévue initialement aux marchés. L'ensemble des véhicules des lots n°2, 3, 4 et 5 seront de couleur blanche et revêtus du logo de la Ville de Saint-Pierre de chaque côté.

Par ailleurs, pour le lot n°3 uniquement, l'avenant n°1 a également pour objet d'acter les répercussions de la baisse du montant du bonus écologique dans le prix du marché. En effet, le titulaire a informé la Ville que le bonus écologique, dont il a fait application lors de l'établissement de son offre, a été diminué de 1 000 € par véhicule par la loi de finances pour 2023.

La prise en compte de ces éléments amène aux avenants n°1 suivants :

Lots	Montant initial du marché (acquisition seule)	Montant de l'avenant n°1	Nouveau montant du marché après avenant n°1	% écart introduit par l'avenant n°1 par rapport au montant initial HT du marché
Lot n°2 « Véhicules utilitaires de 2 ou 3 places »	231 135,24 € HT (233 400,00 € TTC)	- 16 431,60 € HT (-17 828,29 € TTC)	214 703,64 € HT (215 571,71 € TTC)	-7.11%
Lot n°3 « Véhicules utilitaires électriques »	535 739,68 € HT (538 560,00 € TTC)	- 5 908,80 € HT (-7 771,05 € TTC)	529 830,88 € HT (530 788,95 € TTC)	-1.10%
Lot n°4 « Camion plateau de 3 places »	39 391,26 € HT (40 090,00 € TTC)	- 1 502,30 € HT (-1 630,00 € TTC)	37 888,96 € HT (38 460,00 € TTC)	-3.81%
Lot n°5 « Camions plateaux de 6 places avec benne basculante »	327 752,02 € HT (330 400,00 € TTC)	- 14 038,72 € HT (-15 232,01 € TTC)	313 713,30 € HT (315 167,99 € TTC)	-4.28%

Les avenants n°1 n'ont aucune incidence sur le montant de la reprise des anciens véhicules et sur le délai d'exécution des marchés.

Les avenants sont fondés sur le 6° de l'article L.2194-1 du code de la commande publique, et interviennent dans le respect des conditions réglementaires précisées à l'article R.2194-8 du code de la commande publique.

Le financement de cette mesure est opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire 020-2182-44.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20230516-25-1178-DE  
Date de télétransmission : 22/05/2023  
Date de réception préfecture : 22/05/2023

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,  
**DECIDE :**

- **D'APPROUVER** la passation des avenants n°1 aux lots n°2 « Véhicules utilitaires de 2 ou 3 places », n°3 « Véhicules utilitaires électriques », n°4 « Camion plateau de 3 places » et n°5 « Camions plateaux de 6 places avec benne basculante » avec l'entreprise AUTOMOBILES REUNION SN ;

- **DE L'AUTORISER**, lui, l'élue déléguée, le Directeur général des services ou toute autre personne dûment habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à **SIGNER** les avenants n°1 aux lots n°2, 3, 4 et 5 sur le fondement des conditions qui sont exposées ci-avant et dans la limite des crédits inscrits au budget, ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire et notamment tout acte ou document concourant à son exécution (et s'il y a lieu la décision portant résiliation du marché).

P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE

